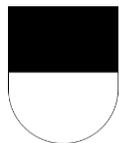


Canton de Fribourg

Commune de la Verrerie



La Verrerie - Route de la Colline Mise au gabarit d'un trottoir et de la route communale

Enquête publique

Rapport technique

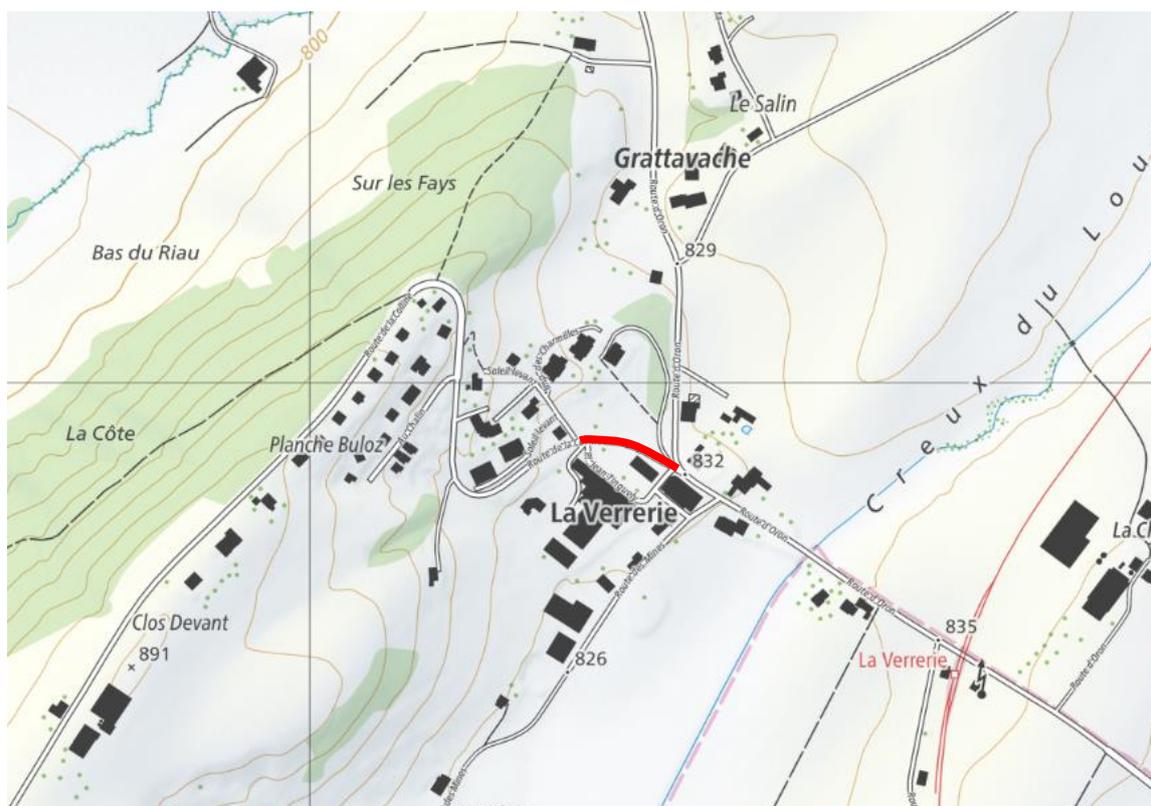


Figure 1 – Localisation du projet

Châtel-St-Denis, le 7 juillet 2021

Maître de l'ouvrage : Commune de la Verrerie

Auteur du projet : Geosud SA

Table des matières

1	Projet d'ensemble	3
1.1	Préambule.....	3
1.2	Localisation	3
1.3	Propriétaire et requérant	3
1.4	Auteur du projet	3
2	Constructions routières	4
2.1	Travaux projetés	4
2.2	Chaussée	4
2.3	Trottoir.....	4
2.4	Carrefour route cantonale	4
2.5	Marquage	4
2.6	Accès privé	4
2.7	Vérification des viabilités	4
2.8	Vérification des visibilitéés	4
3	Evacuation des eaux.....	5
3.1	Collecteur EC.....	5
3.2	Eaux usées	5
4	Eclairage public.....	5
5	Gestion des emprises	5
6	Planification des travaux	5
7	Procédure	6

1 Projet d'ensemble

1.1 Préambule

En date du 12 janvier 2021, la commune de La Verrerie a obtenu le permis de construire pour le prolongement du trottoir à la route de la Colline (réf : 20-2665R/EM/SA/sf). En complément à ce projet de trottoir, un tronçon de collecteur EC sur le secteur inférieur de la route de la Colline est prévu d'être mis à neuf. Ces travaux de collecteurs impliquent la démolition du trottoir existant sur la partie inférieure de la route. Dans le cadre de la remise en état des bordures de ce trottoir existant, la commune souhaite en profiter pour mettre au gabarit ledit trottoir. Pour ne pas réduire le gabarit de la chaussée, un élargissement de la route est nécessaire côté nord. Ce projet s'inscrit dans une volonté de développer et sécuriser la mobilité douce sur le territoire communal.

1.2 Localisation

Les coordonnées moyennes du projet sont : E : 2'560'310 / N : 1'159'935.

1.3 Propriétaire et requérant

La Commune de la Verrerie agit en qualité de requérante. Le projet est situé sur l'article 2355 RF propriété de la Commune de la Verrerie, l'article 2110 RF propriété de M. Hani Nebi et l'article 2121 RF propriété de M. Meyer Loïc André. Une convention de cession de terrain a été signée entre le propriétaire de l'article 2110 RF et la commune de La Verrerie. Une convention pour emprise a été signée entre le propriétaire de l'article 2121 RF propriété de M. Meyer Loïc et la commune de La Verrerie.

Adresse du maître d'ouvrage :

*Conseil communal de la Verrerie
Administration communale
Route de la Colline 108
1624 Progens*

1.4 Auteur du projet

L'élaboration du projet a été confiée au bureau d'ingénieurs et géomètres GEOSUD SA. M. Jean-Cyril Favre, Ingénieur EPF est inscrit au REG (No 34327).

Adresse du bureau d'étude:

*Geosud SA
Av. de la Gare 40
1618 Châtel-St-Denis*

2 Constructions routières

2.1 Travaux projetés

- Mise au gabarit du trottoir sur env. 90 m
- Elargissement de la chaussée à 6.00 m et réfection du revêtement
- Réfection du collecteur EC (augmentation du diamètre conformément au PGEE)
- Adaptation de la position des grilles EC

2.2 Chaussée

Le gabarit actuel de la chaussée est variable entre 5.70 et 6.40 m. La mise au gabarit du trottoir nécessite le décalage de la route communale côté nord. La largeur projetée de la chaussée est de 6.00 m. Cette largeur permet le croisement voiture/camion à une vitesse légèrement inférieure à 50 km/h. A l'approche du carrefour avec la route cantonale, la vitesse des véhicules est effectivement inférieure à 50 km/h. Le dévers est de type « dévers unique ». En profil en long, la pente est d'environ 3-4%. Le secteur se trouve à une altitude moyenne de 833 m.

Le revêtement de la chaussée sera refait sur toute sa largeur.

2.3 Trottoir

Le gabarit actuel du trottoir est de 1.10 m. La mise au gabarit du trottoir à 1.65 m sera réalisée dans la continuité du trottoir existant avec pavé extérieur en granit et bordure haute en béton.

2.4 Carrefour route cantonale

Le carrefour entre la route cantonale (route d'Oron) et la route communale (route de la Colline) n'est pas modifié.

2.5 Marquage

Le marquage au sol « cédez-le-passage » au carrefour avec la route cantonale sera refait à neuf une fois le nouvel enrobé bitumineux mis en place.

2.6 Accès privé

L'accès à la parcelle n°2121 sera adapté au projet. La mise en place de bordures basses garantira l'accès privé. Un pavé granit sera mis en place des deux côtés du trottoir le long de l'accès privé afin de matérialiser la traversée (ligne de désir) et d'en donner priorité aux piétons.

2.7 Vérification des viabilités

Comme mentionné au paragraphe 2.6, l'accès privé sera garanti par l'abaissement du trottoir. Les rampes seront disposées de manière à ne pas entraver l'entrée et la sortie des véhicules.

2.8 Vérification des visibilitées

La mise au gabarit du trottoir ne modifie pas les conditions de visibilitées pour les 2 accès riverains existants. Le plan n°1.03, établi selon la norme VSS 640 273 fait état des conditions de visibilitées.

7 Procédure

Ces travaux sont liés avec le projet de prolongement du trottoir pour lequel le permis de construire a été délivré en janvier 2021 (réf : 20-2665R/EM/SA/sf). La commune de La Verrerie a donc pris la décision de mettre à l'enquête publique ces travaux durant 30 jours selon la procédure « Route » sans réaliser une demande préalable auparavant. Le dossier définitif sera ensuite transmis au SPC pour approbation par la DAEC.

Châtel-St-Denis, le 7 juillet 2021

Jean-Cyril Favre
Ingénieur EPF
REG 34327

Simon Gremaud
Ingénieur civil HES

Annexes :

- Plan de situation cadastrale
- Plan n° 1.01 - Situation générale
- Plan n°1.02 - Canalisations
- Plan n°1.03 - Vérification des visibilités
- Plan n°4.01 - Profil type
- Conventions pour cession de terrain et emprise
- Convention d'utilisation
- Base de projet